

Politique de santé

Le Gouvernement dévoile sa feuille de route pour lutter contre les pénuries de médicaments

Publié le 21/02/24 - 20h27



Avec une double ambition, celle de garantir la disponibilité des médicaments et celle d'assurer la souveraineté industrielle, le Gouvernement dévoile sa stratégie en quatre axes pour lutter contre les tensions d'approvisionnement. Il entend s'appuyer sur les systèmes d'information et améliorer les achats hospitaliers.



Le plan d'action comprend un volet sur la localisation de la production, avec la perspective d'améliorer la prise en compte de cet élément dans les procédures d'achats hospitaliers.
(Amélie Benoist/Image point FR/BSIP)

Grâce à sa loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 qui a permis de sécuriser juridiquement certaines mesures et d'anticiper des annonces, le Gouvernement est désormais en mesure de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de lutte contre les pénuries de médicaments. Le sujet des dispositifs médicaux est identifié, notamment en matière de localisation des productions, mais n'entre pas dans le cadre de ce plan d'actions qui associe santé publique et politique industrielle.

Cette stratégie dévoilée comprend en effet quatre axes, à savoir :

- détection du signal et plan d'action graduée face aux tensions d'approvisionnement et aux pénuries ;
- nouvelles actions de santé publique pour améliorer la disponibilité des médicaments ;
- nouvelles actions économiques pour améliorer la disponibilité des médicaments ;
- transparence de la chaîne d'approvisionnement, l'information jusqu'au patient.

147 médicaments stratégiques

Le troisième axe porte sur la stratégie industrielle, avec l'ambition "*d'accélérer les retours, de freiner les départs et de coordonner au niveau européen*", résume lors d'une conférence de presse le 21 février, Mathilde Boucheron, conseillère santé, agroalimentaire et produits de grande distribution au cabinet de Roland Lescure, ministre délégué à l'Industrie et à l'Énergie, Elle indique qu'une liste de 147 médicaments stratégiques concentre les efforts sur la localisation de la production. Ces spécialités font partie de la liste des 450 médicaments essentiels déjà dressée par le Gouvernement et en cours de révision. L'État soutiendra des projets de relocalisation ou d'augmentation de la production, mais "*avec des contreparties*" autour de l'approvisionnement prioritaire en cas de tensions sur le marché. Quant à l'amélioration de la prise en compte des critères de localisation dans les appels d'offres hospitaliers, elle est prévue sur les trois années de la feuille de route. La perspective est plus largement de sécuriser ces achats. La France entend aussi soutenir une démarche européenne pour renforcer la production de médicaments matures. Le levier tarifaire pour ces catégories de médicaments est aussi envisagé.

Il a notamment été actionné sur la période automne-hiver pour faire face aux tensions sur l'amoxicilline. Les antibiotiques ne sont pas les seules catégories touchées par des ruptures, la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) Christelle Ratignier-Carbonneil cite également les anticancéreux et les traitements du système nerveux ou cardiovasculaire parmi les spécialités concernées en 2023. L'agence a reçu 4 925 déclarations, soit 30% de hausse par rapport à 2022, avec 40% de mesures de mobilisation prise, avec un contingentement ou des importations. Avec les mesures de la LFSS, l'ANSM aura des pouvoirs renforcés comme l'inscription sur la liste des médicaments d'intérêt thérapeutique majeure (MITM). Cette nouvelle liste, avec 6 000 spécialités, soit la moitié des produits disponibles sur le marché, impose la constitution de stocks réglementaires pour prévenir les tensions.

Un plan blanc en dernier recours

L'axe 1 de la stratégie cible la détection et l'action graduée de l'ANSM comme des autres autorités sanitaires. Le Dr Grégory Emery, directeur général de la santé, annonce que l'établissement pharmaceutique de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris s'apprête à délivrer 1,8 tonne de matières premières pharmaceutiques pour permettre de fabriquer de l'amoxicilline sous le statut des préparations officinales spéciales — un statut créé par la LFSS sur le modèle hospitalier. Il évoque aussi le "*plan blanc*" du médicament, qui sera l'ultime solution déclenchée par le ministre chargé de la Santé. La dispensation à l'unité ou l'ordonnance conditionnelle sont ainsi des mesures envisageables de manière exceptionnelle.

Le deuxième axe porte sur la mobilisation des leviers de l'action publique dans le quotidien des professionnels de santé, autour de la promotion du bon usage mais pas seulement. Grégory Emery précise que des travaux sont en cours sur les logiciels d'aide à la prescription. Il attend pour 2025 la constitution d'un pilote permettant de rendre visibles les alternatives thérapeutiques. Il cible aussi une amélioration de l'ordonnance de non-prescription, pour réduire la consommation d'antibiotiques, et une amélioration du conditionnement quand il n'est pas adapté à la durée de posologie.

Enfin, le dernier axe s'oriente autour de la transparence de l'information. Un pilote est cette fois-ci attendu dans les prochaines semaines pour indiquer l'indisponibilité d'une spécialité dès la prescription dans les logiciels. Les pouvoirs publics souhaitent élargir du DP-Ruptures de l'ordre des pharmaciens à l'ensemble des acteurs. Il ne s'agit pour autant pas de créer un système unique qui remplacerait d'autres initiatives comme Tracstocks ou Trustmed, mais de proposer un "*outil partageable qui donne de l'information, répond aux besoins et est pratique*".

Liens et documents associés

- Les mesures de la feuille de route (Ministère de la Santé)

Jérôme Robillard

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>